



Secret bancaire à sens unique

Par **Regis13**, le **08/02/2010 à 00:25**

Bonjour,rnrnJ'ai fait un chèque à une personne et j'aimerais connaître la banque où a été déposé ce chèque.rnMa banque refuse de me communiquer ce renseignement sous prétexte qu'elle n'a pas le droit de le faire. rnPourtant je connais l'identité de la personne à qui j'ai remis ce chèque et celle-ci connaît le nom de ma banque et même mon numéro de compte (c'est indiqué sur tous les chèques !).rnJe ne vois pas ce qu'il y a de secret.rnMa banque me mène-t-elle en bateau ?rnSi oui comment l'obliger à me fournir ce renseignement ?rnrnMerci

Par **Patricia**, le **08/02/2010 à 01:11**

Bonsoir,rnrnHormis : le fisc, les douanes, la BdF qui ont un droit d'accès direct, rnrnEn vertu de l'article L 511-33 du Code Monétaire et Financier, à votre niveaurnc'est non.rnVotre banque a donc raison de ne pas vouloir vous divulguer aucune information.

Par **Regis13**, le **08/02/2010 à 14:27**

Tant pis, merci de votre réponse